

Halles aux gnons

Crack, boum, hue ! Nul n'ignore désormais que la mairie a subi un nouveau camouflet mercredi dernier dans l'affaire des Halles, le chantier de démolition du jardin étant paralysé par le juge des référés du Tribunal administratif. Aussitôt, Delanoë & co a repris sa rengaine habituelle en cas de déboires juridiques : "je continue comme si de rien n'était" . Mais ce ne sera pas si simple.

Le motif de la suspension des travaux par le Tribunal laisse songeur quant à l'amateurisme municipal. Delanoë, pour déposer la demande de permis de démolition qu'il s'adresse à lui-même, n'a pas fait l'effort de solliciter l'autorisation du Conseil de Paris. Cette pauvre assemblée n'est même plus traitée comme une chambre d'enregistrement. Elle est belle la démocratie locale à Paris ...

Le seul argument agité par la mairie : ledit conseil aurait, une fois pour toutes, autorisé le maire à déposer toute demande utile au projet, revient à introduire le principe du chèque en blanc en droit des collectivités locales.

Sans doute consciente de la faiblesse de cette "justification", la Voix de son maire, nom de l'agence de com' qui s'est emparée de Paris en 2001, plutôt que de se pourvoir en cassation, déclare qu'il lui suffira de faire approuver, dès le mois de juin, l'autorisation qui faisait défaut. Sachant qu'il faudra néanmoins qu'elle l'obtienne puis dépose une nouvelle demande de permis, ce seront quand même quelques mois de perdus, de 3 à 6. C'est toujours bon à prendre pour ralentir cette folie qui devrait conduire au deuxième meurtre des Halles, après celui des pavillons Baltard en 1972.

Et encore, cette session de rattrapage n'est pas réussie d'avance. Le juge des référés semble avoir écarté les autres irrégularités qu'on peut reprocher à ce permis de démolir. Elles sont pourtant sérieuses, notamment le fait qu'il est tellement incomplet qu'il en devient mensonger, sur la question des élégissements par exemple, qui sont purement et simplement passés sous silence alors qu'ils sont un élément essentiel des travaux (voir en cliquant [ici](#)). De beaux débats juridiques en perspective ...

Question subsidiaire : pendant ce temps, que vont faire et qui paiera les entreprises qui devaient démarrer le chantier de démolition ?

Rappelons, qu'à la fin de cette année, cela fera huit ans que le projet de réaménagement des Halles a été lancé. Des dizaines de millions d'euros d'études en tous genres plus tard, rien n'a été concrètement réalisé. Certes, c'est un mal pour un bien car la juxtaposition du jardin Mangin, qui se transforme peu à peu en piste de moto-cross avec bosses et dénivelés aléatoires et de la Canopée Berger, un gros bubon disgracieux, défigurerait le centre de Paris.

Cette gabegie n'a qu'une origine : la lâcheté de Delanoë qui céda aux pressions

d'Unibail pour enterrer le projet de Rem Koolhaas lequel offrait une solution à la question cruciale des Halles (le rapport mal conçu dans les années 70 et 80 entre le sol et le sous-sol) tout en innovant brillamment sur le plan architectural.

Mais, pour le réaliser, il fallait des élus d'une autre trempe que ceux qui dirigeaient et dirigent encore Paris.

Vendredi 14 Mai 2010